



# DISI SUD-OUEST ESI de BORDEAUX ESI de POITIERS ESI de TOULOUSE

## COMPTE-RENDU DU CHS-CT DE LA DISI SUD-OUEST MERCREDI 07 MARS 2019

### Ordre du jour

I- Présentations par M.ESPINAT, ISST :

- Règlement intérieur CHS-CT de la DISI-SO

- Note d'orientation 2019

- Nouveau guide amiante

II – Désignation de Secrétaire du CHSCT – Vote

III – Bilan du PAP 2018

IV – DUERP 2018/2019 mis à jour

V – Examen des RSST – Proposition d'actions

VI – Budget du CHSCT 2019-

Vote – Reliquat 2018

VII – Présentation du Plan de formation CHSCT de la DISI-SO

VIII – Accidents de services – maladies professionnelles

IX – Restructuration des DISI

X – Refus d'aménagement de poste

XI - Questions diverses - Télé-travail

Absente excusée : le médecin de prévention de la cité administrative

### I- Présentations par M.ESPINAT, ISST

#### 11 - Règlement intérieur CHS-CT de la DISI-SO

Inchangé par rapport au précédent. Seulement l'ISST peut convoquer un CHS-CT si le précédent est supérieur à 9 mois

#### 12 - Note d'orientation 2019

- Mise en place des CHSCT suite aux élections professionnelles 2018 : les instances fonctionnent selon les modalités actuelles. La création d'une nouvelle instance issue de la fusion des CT et des CHSCT est confirmée par le Gouvernement.

- Evolution des organisations du travail : Priorité à la santé, la sécurité et les conditions de travail. Un guide est à disposition des services ; un dossier de présentation du projet sera transmis aux représentants des personnels afin de donner un avis de nature à éclairer le comité technique sur les conséquences de ce projet.

- Evolution de la méthodologie d'évaluation et de prévention des risques professionnels du DUERPAP avec consultation des agents et centralisation à l'infocentre géré par le Secrétariat Général pour réaliser des bilans.

- Continuer à prévenir les risques récurrents : les RPS restent une priorité, avant la prévention humaine (formation, information...) . L'entretien des zones de travail doit être régulier : amélioration des actions par un marché d'ordre national. Si plusieurs constatations de manquement, signaler et rappeler les termes du marché au prestataire, voire dénoncer le contrat.

- Incidents acoustiques : fiche de risques professionnels « centres de contacts »

- Former les membres de CHSCT à l'analyse des documents « amiante » : ½ journée

Présenter les évolutions du guide « amiante » sur la gestion des bâtiments (CCSIAS) : guide ministériel d'octobre 2018

- Faire le point sur la mise en œuvre de la traçabilité des expositions : bilan dans le cadre de l'examen du PAP. Fiche réflexe diffusée aux services RH
- Faciliter des interventions sur les collectifs de travail en difficulté par une équipe pluridisciplinaire coordonnée par le médecin de prévention
- Lutter contre les violences sexuelles et sexiste au travail, par 3 axes : prévention, traitement et signalement, sanctions (circulaire du 09/03/2018)
  
- Sensibiliser l'ensemble des agents à la santé et la sécurité au travail par une e-formation
- Connaître les acteurs de prévention : fiches de présentation
- Aider l'encadrement à mieux prendre en compte les conditions de travail dans la conduite de projets
- Favoriser l'existence de bonnes conditions de travail : module de sensibilisation auprès des cadres opérationnels : RPS sous-jacents en cas de restructuration de service ou postes vacants
  
- Des mesures d'appui : Modalités de fonctionnement des instances ; amélioration de la formalisation des plans de prévention ; gestion des observations sur les RSST et le délai de réponse ; recensement des équipements de protection individuelle ; meilleure utilisation des crédits CHS-CT.

### 13 - Nouveau guide amiante

Selon la circulaire de la Fonction Publique 2015 et le Décret 2017, il faut appliquer le cadre réglementaire existant ; fournir des aides à la décision et appliquer les principes de transparence (DTA) dans la communication des informations auprès des agents.

Etat des lieux dans les établissements de la DISI :

- Bordeaux, Cité administrative : pas d'amiante en sous-sol - Zone de confinement au sous-sol pour accéder au LTI par un tunnel isolant ; aucun agent DISI dans un environnement « amianté » - réunion CCSIA le 15/03
- Poitiers : dallage testé dans différents lieux
- CID : DTA consultable sur site + visites des sites par l'ISST

## **II – Désignation de Secrétaire du CHSCT – Vote**

Vote à main levée : reconduction de Geneviève Bourrel (4 voix) contre Geneviève Delaunay (2 voix). L'Administration s'est abstenue.

## **III – Bilan du PAP 2018**

Axes prioritaires des actions : les Risques Psycho-Sociaux, en particulier les exigences du travail (86 agents), les exigences émotionnelles (18 agents), l'insécurité de l'emploi et du travail (13 agents).

Autres risques : ceux liés à l'activité physique (33 agents) et le travail sur écran (13 agents).

### Les actions

Sur le plan individuel : formation « gestes et postures », accompagnement pour les changements de missions ; achats de repose-poignets et de sièges ergonomiques.

Sur le plan environnemental et matériel : révision des branchements électriques (CID), aspirateur à particules pour l'atelier d'impressions à Poitiers.

## **IV – DUERP 2018/2019 mis à jour**

Reprise des situations d'exposition de l'année 2018 : 13 RPS, 8 activités physiques et risques environnementaux

Formation « conduite » pour les agents itinérants (CID, SIL, agents techniques mobiles) : obligatoire à la demande du DISI

Accès à l'infocentre DUERPAPA via Ulysse et le Secrétariat Général : retour sur les 3 années antérieures.

## **V – Examen des RSST – Proposition d'actions**

- **ESI de Bordeaux** : (Gestion Cité) Ambiance thermique avec un ressenti 'froid' ; Passage des techniciens avec thermomètre qui affiche 21° ! Alors que les thermomètres des agents affichent entre 16° et 19°...  
2 règles simples : ne pas couvrir les bouches d'aération et fermer les portes !  
Changement du mécanisme des 8 ascenseurs et 3 monte-charges pour un Budget Central Interministériel de 3 Milliards €.

- **ESI de Poitiers** : plan de rénovation des stores extérieurs solaires ; lampes de bureau ; 1 aménagement de poste de travail ; CID 16 : réaménagement des bureaux en zone sécurisée et stockage du matériel en zone non-sécurisée.

- **ESI de Toulouse** :

Tous les travaux et aménagements inscrits lors du CHS-CT d'octobre 2018 ont été réalisés !

## VI – Budget du CHSCT 2019- Vote – Reliquat 2018

**Budget 2019 : 52 640€**  
**(sur la base de 117,50€ pour un effectif de 448 agents en 2018).**

Réserve appliquée : - 2 632€

Dépenses réalisées : - 206€

**Budget à répartir : 52 432€**

### Dépenses d'Hygiène et de santé

3 aménagements de poste de travail : 900€

- réassortiment trousse de secours : 99€

- tapis anti-fatigue atelier : 7 053€

- élévateur pour impressions : 4 380€

### Prévention autres risques

- formation sauveteur secouriste : 1 200€

### Déplacements

formation routière automobile : 1 243€

formation routière cycliste : 1 100€

### Electricité-Incendie

Habilitation électrique initiale : 800€

Habilitation électrique recyclage : 1 600€

### Divers – Petit matériel

4 chariots CID : 1 090€

13 bras support d'écrans : 1 080€

8 écrans : 795€

1 blouse : 30€

1 escabeau : 616€

Dépenses totales : 27 436€

A Poitiers, une nouvelle chaîne d'édition Clic'ESI va être installée, par le redéploiement de machines. Travaux gérés par SI2 sur son propre budget et/ou celui de la DGF.

## VII – Présentation du Plan de formation CHSCT de la DISI-SO

Chaque année, le CHS-CT consacre une part importante de son budget à des actions de formations ouvertes à tous les agents :

### - Prévention du risque routier (automobile et vélo)

Incitation, mais non obligation, auprès des agents itinérants ; demande des agents se déplaçant à bicyclette pour les trajets domicile-travail (quelques cas d'accidents en 2018)

Quid de la formation des 2 roues motorisées < 123cm<sup>3</sup> ?

Voir le site de la ville de Bordeaux, dans l'onglet « se déplacer »

### - secourisme (prérogative de 10 % des effectifs connaissant la sécurité au travail)

La note Ministérielle indique une formation de 80 % des agents formés aux premiers secours

En cours d'étude par le Secrétariat Général pour une passation de marché...

### - sécurités incendie et électrique

Incendie : Guide et serre-files en lien avec le PC Sécurité de la Cité Administrative à Bordeaux ou en mutualisation avec les DDRFIP locales.

Electricité : habilitation électrique obligatoire pour les agents des SIL, par un suivi des agents de Toulouse et Bordeaux

#### - santé au travail (TMS)

Trois formations-standard : Gestes et postures, ergonomie du travail sur écran, gestion du stress.

D'autres formations pourront être proposées et/ou demandées si nécessaire.

La formation Télé-travail à la DGIFIP pour les agents et managers s'effectuera en e-formation.

Suite au dispositif de collecte des besoins de formations auprès des 160 agents de l'ESI Bordeaux et la DISI-Siège, 23 réponses sont parvenues. Formations demandées : les gestes qui sauvent et les déplacements à vélo.

### **VIII – Accidents de services – maladies professionnelles**

- Bilan 2018 : 2 accidents de voiture sans arrêt de travail, 1 chute sur trajet avec arrêt de travail ; 4 accidents de service (chutes) dont 1 arrêt de travail

- Début 2019 : 2 chutes sur trajet (piéton et cycliste) ; 1 accident de service ; 1 maladie à caractère professionnelle

### **IX – Restructuration des DISI**

Elle consiste à fusionner des DISI et à rééquilibrer le périmètre géographique de chaque DISI.

Ainsi, la DISI-SO est donc impactée par la dissolution de la DISI Centre (Clermont-ferrand).

Elle intégrera donc l'ESI de Limoges qui gère les CID de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze.

De même, la CID des Deux-Sèvres, actuellement gérée par l'ESI de Nantes, sera rattachée à l'ESI de Poitiers gérée par la DISI SO.

Soit un total de 71 agents à gérer par la DISI-SO.

Une fiche d'impact sera proposée ultérieurement. Les élus des organisations syndicales de ces établissements restructurés seront mandatés comme experts pour les CHS-CT et les CTL à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Le Directeur de l'ESI de Poitiers est mandaté par le DISI-SO pour les différentes instances qui se dérouleront à Limoges et Nantes.

### **X – Refus d'aménagement de poste**

Suite au déplacement du médecin de prévention sur le poste de travail de l'agent nécessitant un aménagement de poste : (bras support 2 écrans avec positionnement au raz de la table, bouchons d'oreille spécifiques et proposition de télé-travail sur 2 jours), l'administration a refusé l'ensemble pour absence de motivation : la demande est peu précise.

Un nouveau courrier du MP est en cours d'étude par la DISI-SIÈGE. L'examen portera sur l'ensemble des 3 points.

Si la demande de télé-travail est pour des raisons médicales, il existe une procédure spécifique.

Force Ouvrière a demandé de séquencer entre la demande de matériel et la demande de télé-travail : le Président a donné son accord.

### **XI - Questions diverses - Télé-travail**

- **Poitiers** : Plateau d'Intex (l'un des 2 plus gros sur le plan national)

Evolution des missions depuis 2015 : la venue de M. Philippe Merle pour entériner le plan de suppression des MMA ; informer sur les fiches de COPSI-Mission et des cibles de cœur de métiers. Une fiche d'impact sera proposée lors du prochain CHS-CT en juin.

- **Toulouse** : les horaires de ménage ont changé : 12h/18h soit durant les heures de présence des agents. Une concertation entre l'entreprise d'entretien, l'ESI de Toulouse et les gestionnaires de sites est-elle prévue pour une proposition de période 15h30/18h ?  
Obligation nationale : l'étude des moyens d'accès aux sites sécurisés

Problème du désamiantage pour un remplacement par des matériaux aux normes : encapsulage des zones amiantées

### - **Télé-travail présenté par l'Inspectrice Principale Sophie Dibos**

Lors du CTL du 14/01/2019, une présentation a été faite (voir notre compte-rendu)

Calendrier : dépôt des candidatures entre le 15/01 et le 15/02

⇒ Entretiens niveau 1 : du 15/03 au 20/03

⇒ Avis du référent : 12/04

Entrée en vigueur des Conventions signées entre l'administration et l'agent : 01/04/2019

Critères : souplesse pour accorder les demandes, il ne doit pas y avoir d'iniquité entre les ESI ; les refus sont d'ordre professionnel : certains métiers d'assistance téléphoniques, de dépannages ; expérience inférieure à 1 année ; impossibilité de déport de double écrans à tous les métiers. Les postes peuvent être en W7 ou 10.

L'effectif théorique est de 10 % du nombre des agents de la DISI-SO : 45 agents.

Les instructions des managers lors de la demande pour les entretiens est que la CID ne se déplace pas au domicile ; la notification à l'agent se fait en fonction de la disponibilité du matériel et de la signature du contrat.

Il ne faut pas que cela désorganise le service, d'où un risque de réponse négative dans un premier temps. Une seconde demande sera possible à compter d'octobre 2019 pour la nouvelle campagne.

#### Présentation par structure

ESI Bordeaux : 25 demandes : 9 A ; 11 B ; 4 C 1 I  
Div

DISI-SIÈGE : 1 A

ESI Toulouse : 13 demandes : 3 A ; 10 B

ESI Poitiers : 10 demandes : 4 A ; 1 B ; 4 C

#### Présentation par grades des 50 agents

1 I.Div ; 17 A ; 23 B ; 8 C

Il faut recenser le matériel pour chaque agent ; signer la convention.

Le recours se fait en CAPL par grade

La visite de membres du CHS-CT est possible au domicile de l'agent en télé-travail.

Entrée en vigueur progressive pour les différents Établissements pour 1 jour de TT.

#### Exclusions du Télé-travail

- Services d'intégration, de qualification et d'exploitation

- Assistance itinérante et technique

- Services d'édition et ADO

- les agents travaillant en équipes

Possibilité d'ouvrir ce schéma de travail....